

Vacances scolaires

Toussaint samedi 17 octobre matin
au dimanche 1^{er} novembre inclus

Noël du samedi 19 décembre matin
au dimanche 3 janvier inclus

Hiver du samedi 6 février matin
au dimanche 21 février inclus

Printemps du samedi 2 avril matin
au dimanche 17 avril inclus

(sous réserve d'éventuelles modifications
du calendrier scolaire par l'académie)

En cas de situation perturbée,
veuillez consulter anjoubus.fr
et pour plus de précisions .
CAA 02 41 69 10 00

Cette ligne ne circule pas les jours fériés.

1 - Pas de desserte du CAT du Joncheray le vendredi.

2 - Desserte du CAT du Joncheray le vendredi à 13h15.

3 - Arrêt assuré pour la MFR de Champigné.

● - Jour de circulation.

IMPORTANT

Ligne en déclenchement à la demande
réservation préalable obligatoire
(au plus tard la veille avant 16h00
pour le lendemain) au 0 241 814 814
ou sur www.anjoubus.fr

Les horaires SNCF sont donnés à titre indicatif

Miré >> Châteauneuf-sur-Sarthe >> Feneu >> Angers

HORAIRES des PRINCIPAUX ARRÊTS

Période de circulation	LMMe JV	LMMe JV	LMMe JV	LMMe JVS	LMMe JVS	LMMe JV
Renvoi à consulter					2	1-3
Numéro de service	1	17	275	3	6	306
Circule pendant les périodes scolaires	●	●	●	●	●	●
Circule pendant les vacances scolaires	●	●	●	●	●	●

MIRÉ - Place Haut-Anjou	06.10		07.20	08.40		
CONTIGNÉ - Église	06.15		07.25	08.45		
CONTIGNÉ - CAT du Joncheray	I		I	I	13.15	17.10
CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE - Place R. Lefort	06.25	06.55	07.40	09.00	13.20	17.20
CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE - Ma Campagne	06.28	06.57	07.43	09.03	13.23	17.23
CHAMPIGNÉ - Rue Henri Lebasque	06.33	07.01	07.48	09.08	13.28	17.33
CHAMPIGNÉ - Église	06.35	07.03	07.50	09.10	13.30	17.35
FENEU - Croix de Beauvais	06.42	07.10	07.57	09.17	13.38	17.40
FENEU - Fontaine	06.49	07.17	08.04	09.24	13.45	17.48
CANTENAY-ÉPINARD - Masson	06.56	07.24	08.11	09.31	13.51	17.59
ANGERS - Verneau Aqua Vita	07.05	07.40	08.20	09.41	14.01	18.10
ANGERS - Dumesnil	07.10	07.45	08.25	09.50	14.10	18.18
ANGERS - Château	07.13	07.53	08.28	09.53	14.13	18.23
ANGERS - Gare Routière et SNCF	07.15	07.55	08.30	09.55	14.15	18.25

DÉPART SNCF VERS PARIS	07.40	08.06	08.39	10.38	14.39	18.40
DÉPART SNCF VERS NANTES	07.51	08.19	09.00	10.30		19.01

Angers >> Feneu >> Châteauneuf-sur-Sarthe >> Miré

HORAIRES des PRINCIPAUX ARRÊTS

Période de circulation	LMMe JV	LMMe JVS	LMMe JV	LMMe JV	LMMe JV	LMMe JVS
Renvoi à consulter	3					
Numéro de service	9	10	12	23	14	339
Circule pendant les périodes scolaires	●	●	●	●	●	●
Circule pendant les vacances scolaires	●	●	●	●	●	●

ARRIVÉE SNCF DE PARIS			12.08	15.28	16.25	17.08	17.48
ARRIVÉE SNCF DE NANTES	06.37	11.59	15.57	16.56	16.56	18.03	
ANGERS - Gare Routière et SNCF	07.20	12.20	16.30	17.05	17.30	18.30	
ANGERS - Château	07.22	12.22	16.32	17.07	17.32	18.32	
ANGERS - Dumesnil	07.25	12.25	16.35	17.11	17.35	18.35	
ANGERS - Verneau Aqua Vita	07.31	12.30	16.42	17.18	17.40	18.40	
CANTENAY-ÉPINARD - Masson	07.41	12.40	16.52	17.26	17.50	18.50	
FENEU - Fontaine	07.49	12.51	17.00	17.33	17.58	18.58	
FENEU - Croix de Beauvais	07.55	12.55	17.05	17.38	18.05	19.05	
CHAMPIGNÉ - Église	08.05	13.01	17.15	17.45	18.15	19.15	
CHAMPIGNÉ - Rue Henri Lebasque	08.07	13.02	17.17	17.47	18.17	19.17	
CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE - Ma Campagne	08.17	13.08	17.23	17.53	18.23	19.23	
CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE - Place R. Lefort	08.20	13.10	17.25	17.55	18.25	19.25	
CONTIGNÉ - CAT du Joncheray	08.30		I		I	I	
CONTIGNÉ - Église			17.35		18.35	19.35	
MIRÉ - Place Haut-Anjou			17.40		18.40	19.40	

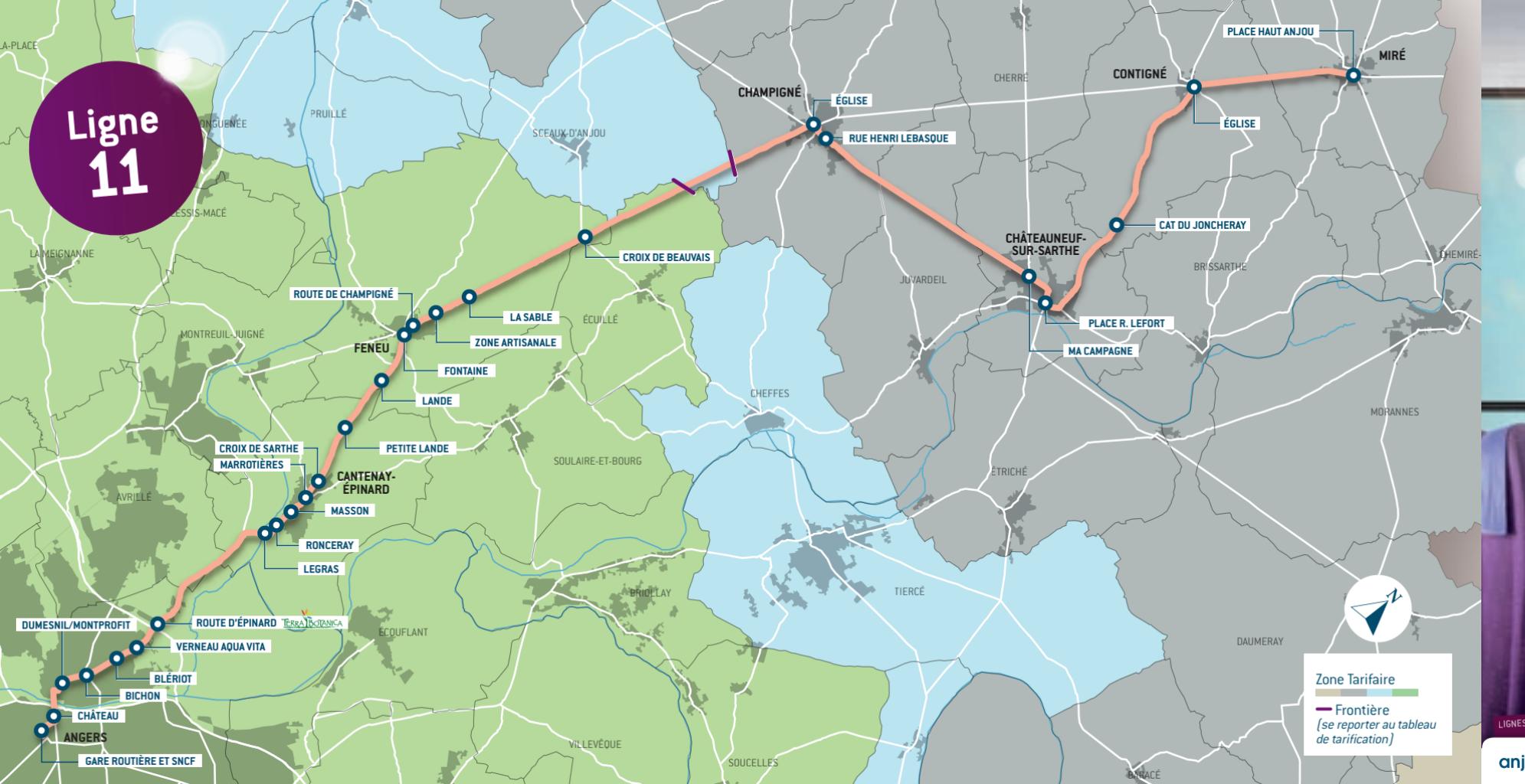


**HORAIRES DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015
AU 5 JUILLET 2016**

**Ligne
11**

**ANGERS >>
CHÂTEAUNEUF/SARTHE
>> MIRÉ**





TARIFS COMMERCIAUX

Nb. de zones	Règle de tarification	Ticket unité	Carnet 10 tickets	Abon. mensuel	Abon. annuel*
1	Intérieur d'une frontière ou franchissement d'une frontière	1,90 €	14,00 €	44,00 €	37,00 €
2	Franchissement de deux frontières	4,00 €	26,00 €	55,00 €	47,00 €

*coût mensuel valable pour un engagement d'un an.

Des abonnements intermodaux avec les réseaux urbains et la SNCF existent. Plus d'infos sur [Anjoubus.fr](http://anjoubus.fr)

TARIFS spécifiques

Tarif solidarité (carte délivrée en gare routière ou formulaire à retirer en mairie), réservé aux bénéficiaires du RSA de base (RMG) et leurs ayants droit, aux demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle, personnes en contrat aidé.

Tarif Icar (carte délivrée en mairie ou en gare routière), pour les jeunes de moins de 25 ans résidant ou scolarisés en Maine-et-Loire.

Tarif Icar + (carte délivrée en gare routière), pour les étudiants boursiers.

Tarif des personnes en situation de handicap

Demi-tarif sur tous les titres (sur présentation de la carte d'invalidité d'un taux > ou égal à 80 %)

Billet groupe (valable de 2 à 6 personnes pour la journée).

OÙ se renseigner

Gare Routière - Esplanade de la gare - ANGERS

tél. 02 41 36 29 46, ouvert du lundi au samedi de 6 h 30 à 19 h 30.
et sur anjoubus.fr

Où acheter son titre

Tous les titres sont disponibles en gare routière. Les tickets à l'unité et les carnets de 10 tickets sont également vendus à bord des véhicules.

Le document est imprimé sur papier recyclé pour le respect de l'environnement



destineo.fr

anjoubus.fr

